

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE-DES-SŒURS

AUDITION
COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÎLE-DES-SŒURS
DEVANT
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL



16 JUILLET 2013

REJETER LE PROJET – POURQUOI ?

- PROBLÈMES DE SÉCURITÉ
- PROBLÈMES DE CIRCULATION
- PROBLÈMES SUR LA SANTÉ
- CONTESTATIONS DEVANT LES TRIBUNAUX
- PARC ET ESPACE VERT vs RÉSERVE FONCIÈRE
- LES DÉLAIS RELATIFS ET RESPONSABILITÉS
- POLITIQUE CRÉE L'URGENCE vs DEMANDE À L'OCPM DE LA GÉRER
- PRENDRE EN COMPTE LE SOUHAIT DES PAYEURS DE TAXES

REJETER LE PROJET – POURQUOI ?

- PROJET IMPROVISÉ
- TRIANGLE TROP PETIT POUR UNE ÉCOLE 3/18
- COÛTS TROP ÉLEVÉS
- QUI PAIE LE STATIONNEMENT ?
- IMPACTS IMPORTANTS SUR LES VOISINS
- AUCUNE MESURE DE MITIGATION
- MYTHES vs RÉALITÉ SUR UNE ÉCOLE DE MARCHEURS

REJETER LE PROJET – POURQUOI ?

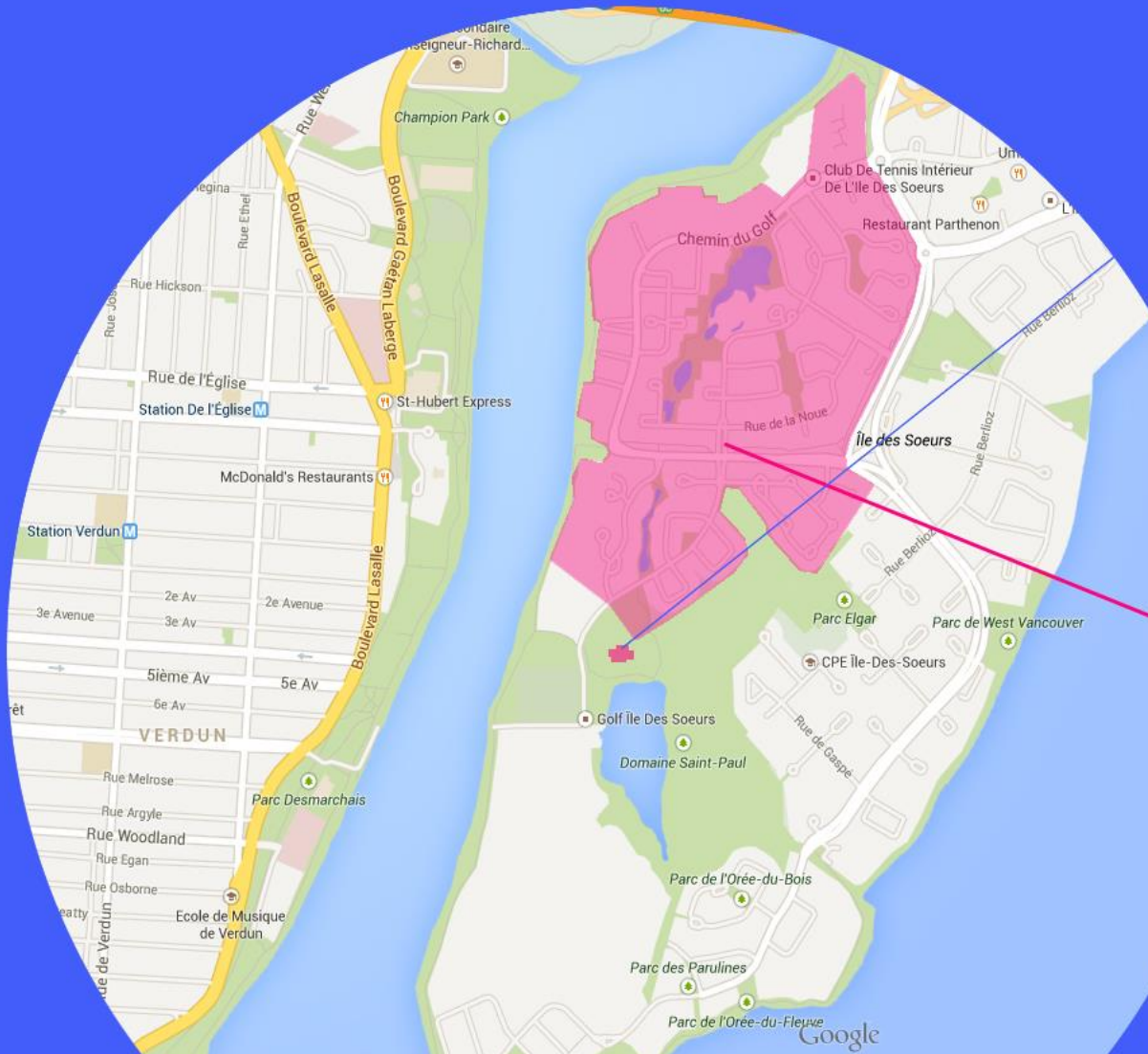
- AGRANDISSEMENT À MOYEN TERME
- DÉFICIT D'ESPACES VERTS DANS LE QUARTIER
- IL Y A DES SITES ALTERNATIFS
- ÎLOT DE CHALEUR
- BIENFAITS DU PARC SUR LES PETITS ET GRANDS
- UTILISATION DU CENTRE ELGAR OU DES NOMBREUX LOCAUX À LOUER POUR RÉPONDRE À L'URGENCE
- LES IMMIGRANTS ONT LE DOS LARGE

POURQUOI ACCEPTER LE PROJET ?

- BESOIN ÉVIDENT D'UNE DEUXIÈME ÉCOLE
- URGENCE

- VOYONS D'ABORD LES SITES ALTERNATIFS
- CONDITIONS POUR LE TRIANGLE SI NÉCESSAIRE
À LA FIN DE MA PRÉSENTATION

Archambault



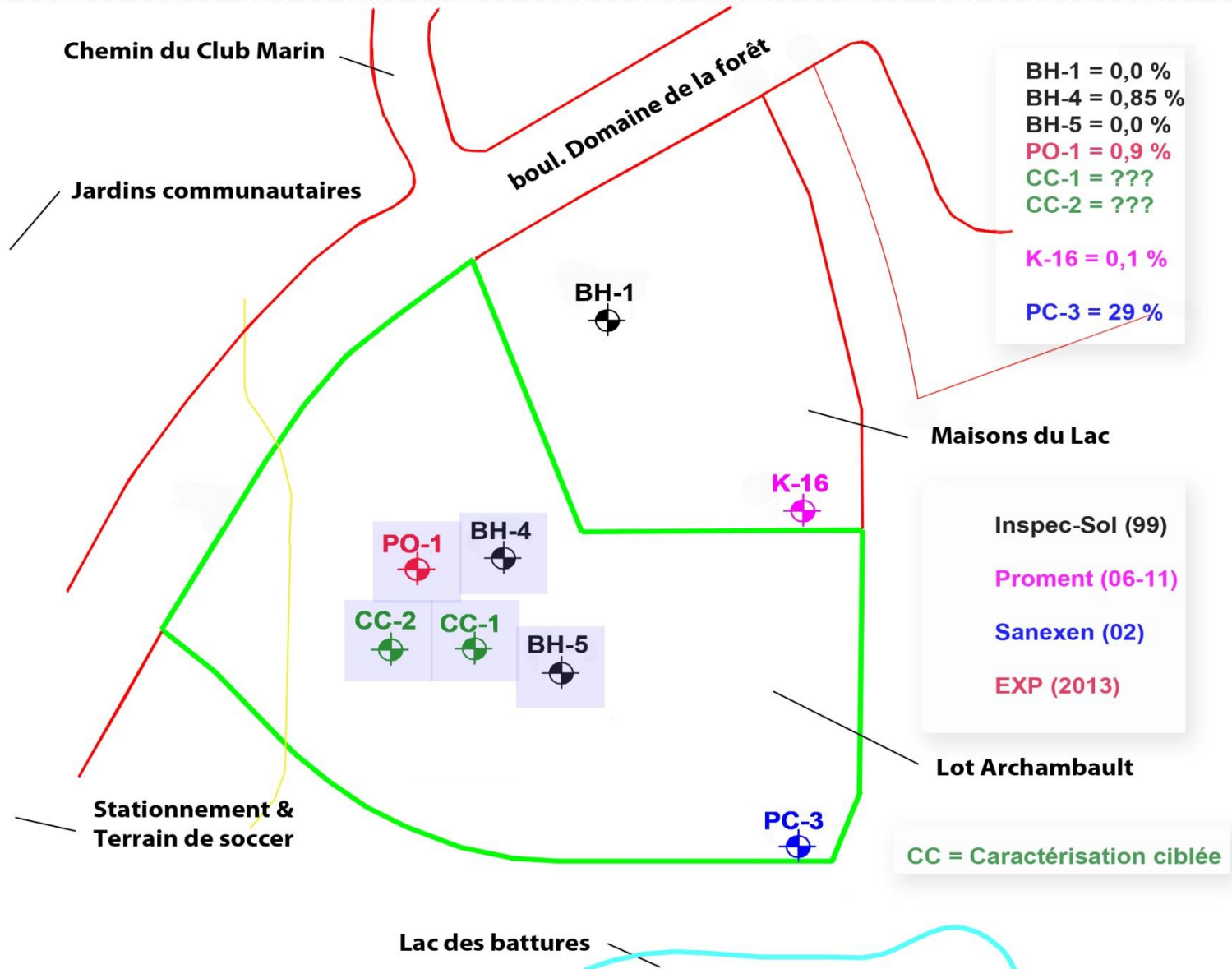
Rayon de 1600 m
à partir du
Lot Archambault

Provenance
des élèves
pour l'école
Archambault

Archambault



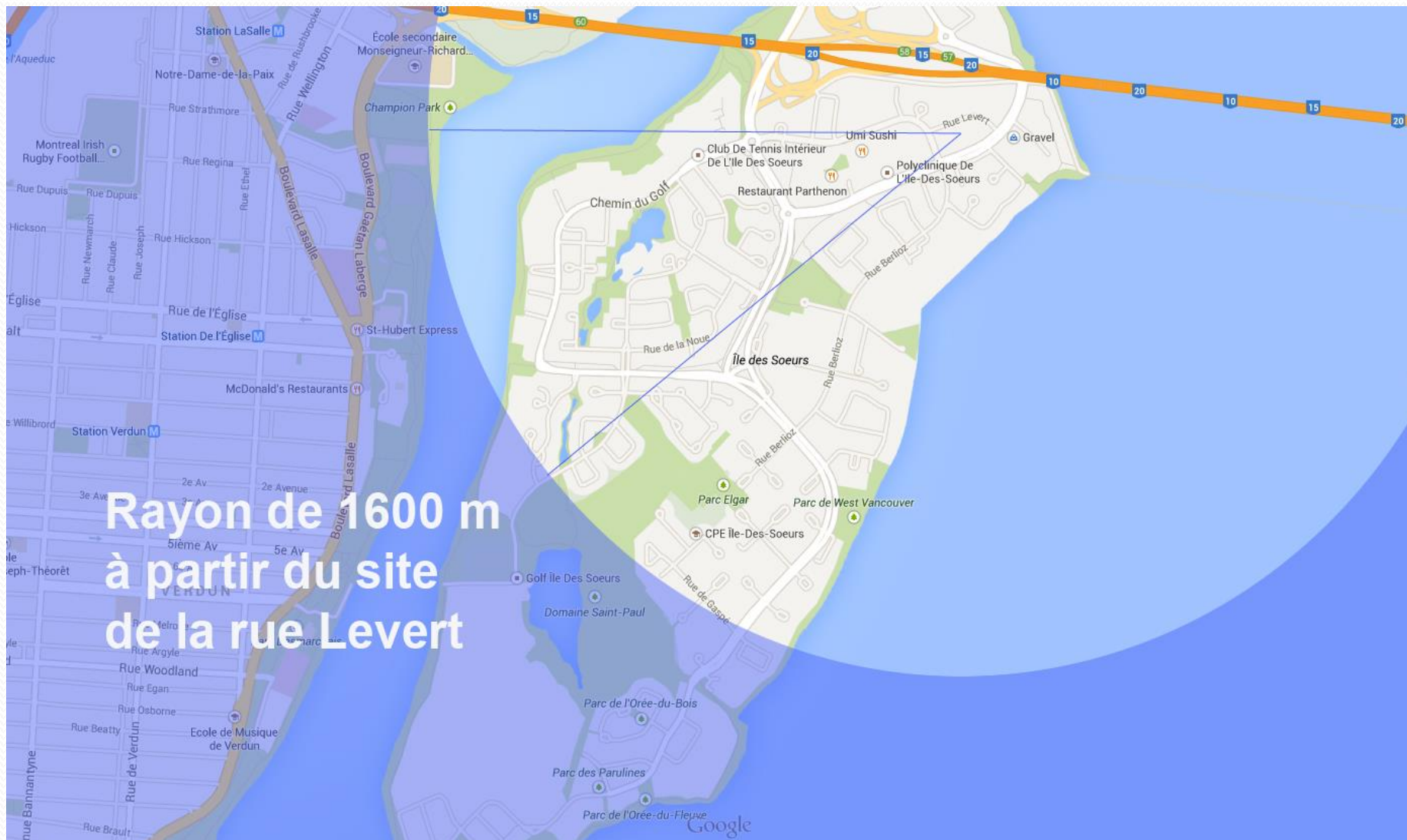
Archambault



Archambault



Levert



Levert



Levert



Levert



Levert



Levert



Levert



Chemin du Golf



CONDITIONS MINIMALES POUR CONSIDÉRER LE TRIANGLE AFIN DE RÉPONDRE À L'URGENCE



COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Une petite école: 1,5 / 9 (maximum 2 étages avec toit vert et cour verte) – terrain trop petit
- Servitude de non agrandissement et de non empiètement tant pour le bâtiment que pour la cour d'école avec clause pénale solidaire Montréal, Verdun & CSMB de 75000\$ (10 fonds dominants choisis par le CDDIDS) signée et inscrite avant l'adoption du règlement
- Aucun empiètement du Triangle sur le Lot de 1988
- Compensation dans le quartier en parc ou espace vert équivalent à la superficie des planchers et de la cour

COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Talus de 3 mètres avec plantation massive d'arbres entre l'école et Place du Soleil et garnir la haie existante
- Accès aux stationnements du centre commercial et du quart du stationnement du parc
- Débarcadère double et solidaire le long des boulevards Île-des-Sœurs et René-Lévesque, évitant le besoin de stationner dans les rues avoisinantes.
- Interdiction d'utiliser la rue Place du Soleil en tant que débarcadère par une signalisation adéquate ou autre mesure (accès Place du Soleil & Triangle fermé)

COMPROMIS TENTÉ PAR LE CDDIDS

- Mesures d'atténuation pour assurer la sécurité des enfants, des parents, et des citoyens en général et pour réduire l'impact sur la circulation (comité Voirie APRIDS)
- Améliorations des infrastructures du parc de la Fontaine: jeux pour enfants, fontaine, terrains de tennis, bancs et tables, etc.
- Mise sur pied d'un comité (Verdun, CSMB, AFIDS, APRIDS et CDDIDS) pour planifier tout de suite l'emplacement de la troisième école dans un endroit qui fera consensus.